

Konkurse - Faillites - Fallimenti

FR

1.

Débitrice: **Régie Nydegger & Cie SA**, Ch. de Torry 5,
1763 Granges-Paccot
2.

Déclaration de faillite: 25.03.2010
3.

Suspension de faillite: 20.04.2010
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 17.05.2010
5.

Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques: Gérance, achat, vente, mise en valeur et courtage d'objets immobiliers. (Réf. sect. 1).

Office cantonal des faillites, W. Girard, substitut
1700 Fribourg

00486095